

LA JUSTICE

I- APPROCHE GENERALE

L'idée de justice se situe à la frontière de l'éthique (domaine moral) et du politique. Au sens moral la justice désigne en même temps :

- un principe exigeant l'application du droit
- la norme idéale de ce droit

On retrouve dès lors le problème des rapports entre droit moral et droit positif (voir chapitre sur LE DROIT)

QUESTION FONDAMENTALE : EXISTE-T-IL OU NON UNE JUSTICE INDEPENDAMMENT DES LOIS ?

II- DEFINITION DE LA JUSTICE

Justice vient de *justicia* qui découle lui-même de *jus* (droit). On entend par justice le fait d'accorder à chacun son droit, tenir compte des autres et partager avec eux selon une juste proportion. Le mot même de justice implique une idée de rigueur rationnelle et quasi mathématique. En ce sens la justice n'est que la justesse en matière de morale. Le symbole de la balance, les termes d'équité ou d'égalité traduisent la rectitude, la droiture d'une ligne géométrique, mais aussi la conduite de l'homme juste. La justice est essentiellement la vertu des distributions et des partages. On distingue en général :

1) la justice commutative qui préside aux échanges et qui est strictement mathématique.
=> un échange est dit juste lorsque les deux termes échangés ont la même valeur

2) la justice distributive qui établit une égalité entre les rapports de quatre termes
=> deux choses et deux personnes par exemple) :

EXEMPLE : bon candidat => bonne note / mauvais candidat => mauvaise note.

3) la justice répressive qui proportionne les sanctions à la gravité de la faute. Sous sa forme primitive, elle était loi du talion, c'est-à-dire "*oeil pour oeil, dent pour dent*". Sous sa forme évoluée, elle prend en compte l'intentionnalité, la préméditation ou non de l'acte et peut ou non accorder des circonstances atténuantes.

III- L'AFFIRMATION D'UNE JUSTICE EN SOI

1) justice comme *valeur transcendante* :

Platon rattache le juste au Bien. Le juste est l'expression de l'ordre et la mesure alors que l'injustice détruit l'harmonie, mettant l'individu en conflit avec la cité et le cosmos. Il existe donc pour Platon une justice en soi, une justice dont les lois doivent être l'expression.

La conscience religieuse pose de même qu'il existe une justice éternelle, transcendante à toute justice humaine, c'est la justice divine. "*Toute justice vient de Dieu, lui seul en est la source*", dira Rousseau.

2) justice comme égalité naturelle :

Les théoriciens du droit naturel tels que Pufendorf, Locke, Rousseau considèrent qu'il y a "*au fond des âmes un principe inné de justice et de vertu*". (phrase de Rousseau). La doctrine d'une justice naturelle et universelle affirme l'égalité fondamentale de tous les hommes et reposant soit sur la Raison existant chez tous => perspective rationaliste ("*le bon sens est la chose du monde la mieux partagée*") soit sur l'amour de Dieu pour tous les hommes.